



Contestation de trop perçu

Par Marguerite

Bonjour,

J ai perçu 1 allocation de x euros au mois de novembre suite à mon actualisation au regard de ma situation en mesure disciplinaire" jusqu au 30 novembre. Cependant mon employeur a annulé cette mesure et maintenue mon salaire. J ai aussitôt informé le pôle emploi en m appuyant de justificatif..suite a cela on me précise d attendre la notification de trop perçu..

En février j ai actualise soit 21 h00 de travail. Et a mon grand étonnement, on m a soustrait le trop perçu automatiquement sur mon allocation..j ai appelle 1 conseillé qui me déclare qu il ne s agit pas d 1 trop perçu et qu ils font 1 REGULARISATION automatique..

J avoue ne plus comprendre..pou en vous m aider

Merci d avance